

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD’HUI **trois juillet deux mille vingt**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 juin 2020, s’est réuni dans les Salons de l’Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Madame Christiane JALICON, Doyenne d’âge, procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Présent(e)s : Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Grégory BERNARD, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Nicolas BONNET, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Alparslan COSKUN, Charles DUBREUIL, Christine DULAC ROUGERIE, Samir EL BAKKALI, Sondès EL HAFIDHI, Eric FAIDY, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Magali GALLAIS, Jérôme GODARD, Christiane JALICON, Nicaise JOSEPH, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Isabelle LAVEST, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Didier MULLER, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Sylviane TARDIEU, Yannick VIGIGNOL, Odile VIGNAL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : /

Excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Scrutateurs : Alexis BLONDEAU et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

Rapport N° 2
ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En application de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je préside cette séance pour l'élection du Maire.

Sont candidats :

Monsieur Olivier BIANCHI

Madame Marianne MAXIMI

J'invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

A l'issue du vote à scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du Conseil Municipal :	55
Effectif présent à l'ouverture du scrutin :	55
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre d'élus n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	10
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

- Olivier BIANCHI : 41 voix

- Marianne MAXIMI : 4 voix

DELIBERATION

Monsieur Olivier BIANCHI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu Maire de Clermont-Ferrand.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

06 JUIL. 2020

Le Maire,



Olivier BIANCHI

